

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 19 janvier 2007  
(convocation du 8 janvier 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Janvier Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BANNEL J. Didier à M. MILLET Thierry (jusqu'à 10 h 10)	M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard	Mme DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
Mme DESSERTINE Laurence à M. MANGON Jacques (jusqu'à 10 h 15)	Mme FAYET Véronique à M. GELLE Thierry (jusqu'à 09 h 55)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard	M. GRANET Michel à M. DAVID Alain
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ROUSSET Alain	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude	Mme LIMOUZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. BRUNET Françoise à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	M. MONCASSIN Alain à M. TOUZEAU Jean
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	Mme NOEL Marie-Claude à M. HURMIC Pierre
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	Mme PARCELIER Muriel à M. LOTHAIRES Pierre (jusqu'à 10 h 15)
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. PUJO Colette	M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick
M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle	Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - BEGLES - Fiabilisation de la station d'épuration Clos de Hilde  
- Marché de travaux - Procédure négociée après appel d'offres infructueux -  
Attribution du Lot 3 et relance de la consultation du lot 2- - Autorisation de  
signer le marché.**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La station d'épuration des eaux résiduaires Clos de Hilde, à BEGLES, traite les effluents provenant des communes de BEGLES, BORDEAUX, BOULIAC, CENON, FLOIRAC, GRADIGNAN, MERIGNAC, PESSAC, TALENCE et VILLENAVE.

Dans le cadre de son Schéma Directeur des Eaux Résiduaires, modifié par les délibérations n°2000/0431 du 19 juillet 2000 et n°2004/0451 du 09 juillet 2004, la Communauté Urbaine de BORDEAUX envisage la fiabilisation de cette station d'épuration.

Aussi, les services techniques ont élaboré un dossier sous forme d'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles 33 § 3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, en vue de la dévolution de marchés de travaux correspondants qui seront conclus à prix global et forfaitaire.

L'appel d'offres initial comportait 4 lots séparés :

- lot 1 : Serrurerie
- lot 2 : Génie climatique
- lot 3 : Mise en conformité de la détection et de l'extinction incendie du local groupe électrogène
- lot 4 : Electricité – Equipements.

Le montant estimé de ces travaux était évalué à 575 000 € HT soit 687 700 € TTC ainsi réparti pour chaque lot :

- Lot 1 : serrurerie 312 000 € T.T.C. ;
- Lot 2 : génie climatique 57 000 € T.T.C. ;
- Lot 3 : Mise en conformité 78 000 € T.T.C ;

- Lot 4 : Electricité équipements 240 700 € T.T.C.

Par délibération n° 2004/0610 du 24 septembre 2004, le Conseil de Communauté a autorisé le lancement de l'appel d'offres.

A l'issue de la procédure de consultation, la Commission d'appel d'offres réunie en séance le 1 septembre 2005, a attribué les lots 1 et 4 mais a déclaré infructueux, les lots 2 et 3. Pour ces derniers, une procédure négociée a été engagée avec les soumissionnaires, en application de l'article 35-I.1<sup>er</sup> alinéa du Code des marchés publics.

Après analyse des offres remises au terme de cette nouvelle procédure et les négociations menées avec les entreprises, la Commission d'appels d'offres réunie le 15 novembre 2006 a décidé d'attribuer le lot 3 à l'entreprise FORCLUM pour un montant de 45 672,66 € HT soit 54 624,50 € TTC.

Pour le lot 2, la négociation n'ayant pu aboutir, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de ne pas donner suite à la procédure négociée. Ce lot sera relancé dans le cadre d'une procédure adaptée en application de l'article 27.III du Code des Marchés Publics.

La dépense est prévue au budget assainissement dans le cadre du programme pluriannuel des investissements 2006 / 2008, elle sera imputée sur le budget annexe assainissement – Chapitre 23 – Compte 2315 – CRB O200 – Programme UCBD, des exercices concernés.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président :

- ♦ à signer le marché correspondant au lot n° 3, à intervenir avec l'entreprise FORCLUM pour un montant de 45 672,66 € HT soit 54 624,50 € TTC, conformément à l'acte d'engagement ;
- ♦ à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 janvier 2007,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
12 FÉVRIER 2007**

M. JEAN-PIERRE TURON

